



Feu d'artifice St-Paul

Lundi 28 juillet 2025

Consignes de sécurité



La mairie de Saint-Paul lez Durance souhaite sensibiliser le public qui se déplacera dans le périmètre de la passerelle piétonne pour assister au feu d'artifice prévu ce **lundi 28 juillet à 22h00**.

Par mesure de sécurité, **les accès à la passerelle et les abords de la route Départementale (berges et trottoirs) seront strictement interdits.**

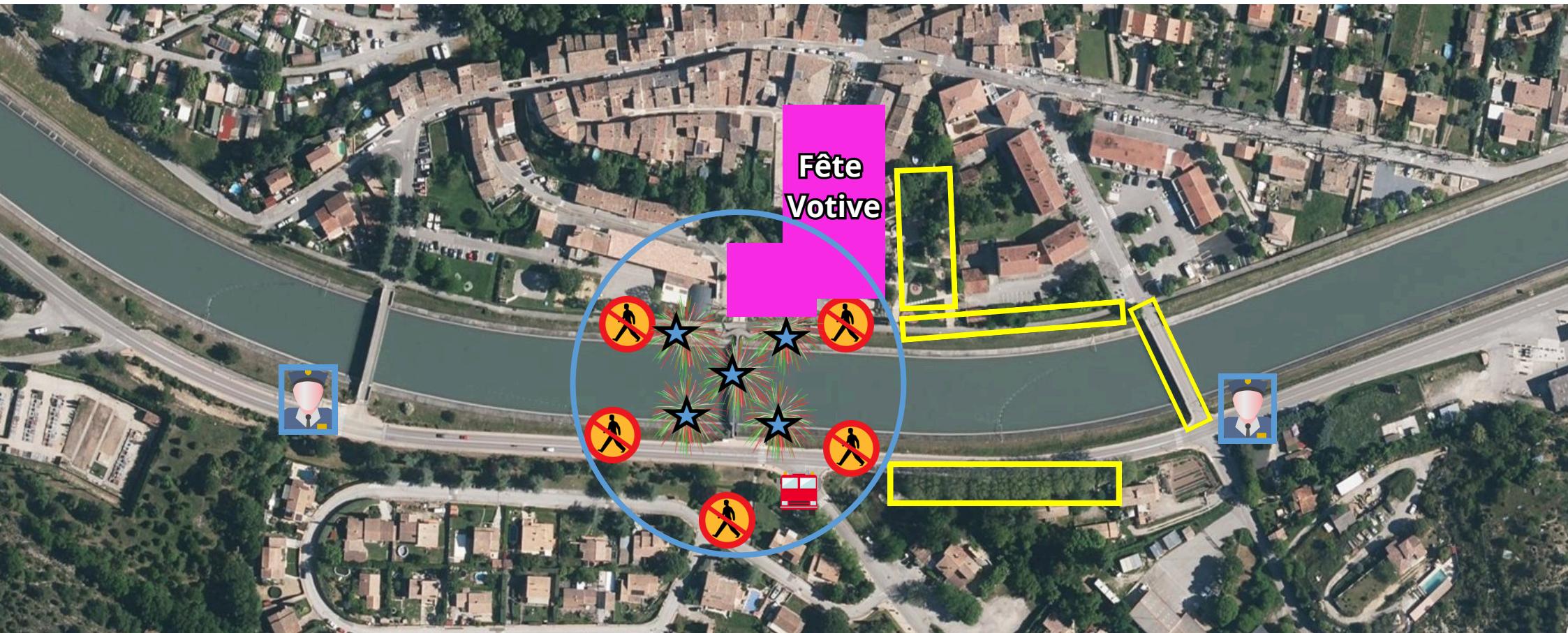
La circulation routière **sera interrompue et encadrée par les forces de l'ordre.**

Le **feu d'artifice** pourra être **tiré que si les spectateurs respectent les zones prévues** à cet effet et que si personne ne se trouve le long de la D952 (voir plan ci-dessous).

Une fois le feu terminé, il faudra **attendre que l'éclairage public soit remis en route pour regagner la fête votive**, surtout pour les spectateurs devant traverser le canal par les 2 ponts.

Feu d'artifice tiré de la passerelle piétonne

Lundi 28 juillet à 22h00



Zone de rassemblement
à privilégier



Zone de Tir



Pompiers

Zone interdite
aux piétons



Périmètre sécurité



Gendarmerie
et
Police Municipale

Côté fête votive l'accès au feu d'artifice se fera par le Parc du Petit Paul

Elus, comité des fêtes, police municipale, gendarmerie, pompiers, société de sécurité seront présents pour encadrer cette manifestation